

Image not found or type unknown



Donation, héritage et association bien être animal.

Par **Bobette88**, le **31/01/2017** à **15:30**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Ma mère a reçu une donation il y a 17 ans. Ma grand-mère vient de mourir et a déshérité ma mère de la part réservataire au profit d'une association de protection des animaux. La donation vieille de 17 ans entre-t-elle en ligne de compte dans la mesure où ma mère est sa seule fille?
MERCI marque de politesse
[smile4]